

Décision Générale colonial

Décision n° 32-326-1924 permission

n° 32-326-1924

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 7 janvier 1924
Numéro JO n° 326 du 31/01/1924	Date du numéro 31 janvier 1924

TEXTE INTÉGRAL

une permission d'absence de 30 Jours est accordée au sui veillant indigène de lignes télégraphiques Mohamed Ali .